



Contrat d'accompagnement à l'emploi

Par **le pape**, le **17/10/2010** à **15:13**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD depuis fevrier 2008 je suis auxiliaire de vie sociale, mon asso qui est en redressement judiciaire veut me faire signer un CAE. vais-je perdre mes indemnités de précarité si je suis débauchée à l'issue de ce contrat ? quels sont les avantages et les desavantages de ce contrat ? merci beaucoup, j'ai RDV lundi 18 octobre pour le signer.